Réf. Farde e-Assemblées : 2721937

N° OJ : 182

Projet d'Arrêté - Conseil du 29/06/2026

Objet : Contrat de Quartier Durable VERSAILLES : Opération 2.4.C. « Ecran végétal entre les espaces ouverts privés et publics ».- Octroi d'un subside au Logement Bruxellois pour la création d'un écran végétal.- Convention de subventionnement entre la Ville de Bruxelles et Le Logement Bruxellois.

Le Conseil communal,

Vu l'Ordonnance organique de la revitalisation urbaine du 6 octobre 2016 ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 24 novembre 2016 portant exécution de l'Ordonnance organique de la revitalisation urbaine du 6 octobre 2016 ;

Vu la décision du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale d'attribuer à la Ville de Bruxelles le Contrat de Quartier Durable Versailles, notifiée par courrier du 29 avril 2021 ;

Vu sa décision du 5 septembre 2022 d'adopter le Dossier de Base du Contrat de Quartier Durable Versailles ;

Vu la décision du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 8 décembre 2022 d'approuver le programme du Contrat de Quartier Durable Versailles ;

Considérant qu'au programme du Contrat de Quartier Durable Versailles figure l'opération 2.4.C. « Ecran végétal entre les espaces ouverts privés et publics » prévoyant la création d'un tampon végétal entre les limites des jardins privés et les espaces ouverts publics afin de renforcer la qualité paysagère du site et d'apporter une plus grande intimité aux habitants des rez-de-chaussée ;

Considérant que le Masterplan Versailles a permis d'affiner les propositions d'aménagement des espaces publics prévus dans le dossier de base du Contrat de Quartier Durable Versailles et de réévaluer le budget prévu pour chaque opération ;

Vu la décision du Collège du 18 juillet 2024 d'approuver le Masterplan paysager du Contrat de Quartier Durable Versailles, réalisé par l'association momentanée BUUR Part of Sweco Belgium- Antea ;

Considérant que le projet 06 du Masterplan Versailles fait référence au projet 2.4.C du programme du Contrat de Quartier Durable Versailles ;

Vu sa décision du 2 juin 2025 d'adopter la modification de programme du Contrat de Quartier Durable Versailles ;

Vu la décision du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale d'approuver la modification de programme du Contrat de Quartier Durable Versailles, notifiée à la Ville par courrier du 9 juillet 2025 ;

Considérant que l'opération 2.4.C. « Ecran végétal entre les espaces ouverts privés et publics » est maintenue dans le programme modifié du Contrat de Quartier Durable Versailles ;

Considérant que le Logement Bruxellois, emphytéote des terrains concernés, est porteur du projet 2.4.C « Ecran végétal entre les espaces ouverts privés et publics » ;

Considérant que la volonté du Logement Bruxellois est d'intégrer au plus vite les travaux en question dans son propre Plan Climat

dans le cadre duquel les travaux d'isolation des façades de la cité Versailles sont en cours d'exécution ;

Considérant qu'il y a lieu d'approuver la convention entre la Ville de Bruxelles et Le Logement Bruxellois réglant les modalités d'octroi à ce dernier d'un subside de 85.670,00 EUR pour la création d'un écran végétal entre les espaces ouverts privés et publics ;

Considérant que les crédits sont inscrits à l'article 93022/63551, projet PA22-4-2024, du budget extraordinaire 2026 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article 1
La convention entre la Ville de Bruxelles et Le Logement Bruxellois ayant pour objet de régler les modalités d'octroi d'un subside au Logement Bruxellois pour la création d'un écran végétal entre les espaces ouverts privés et publics au sein de la cité Versailles à 1120 Bruxelles, est adoptée.

Article 2
Un subside de 85.670,00 EUR est accordé au Logement Bruxellois (BE0403.357.276) pour les aménagements dont question à l'article 1.

Article 3
La dépense est financée par un emprunt.

Annexes :

- Annexe A_plan d'implantation écran végétal (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
- Annexe B_fiche projet Masterplan (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
- Convention_subventionnement_ecran_vegetal_FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)